

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024



Publié le 18 DEC. 2024

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_084

Président : M. Côme TOLLET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJETS D'ACTIONS
PÉDAGOGIQUES DES
ÉCOLES PUBLIQUES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2024/2025

Etaient présents :
M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. GUEDJ
M. GUERIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. MICHON), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), M. BUATHIER (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception
Reçu le 18 DEC. 2024

Identifiant de l'Acte :

..069..216900340-20241216-D2024-084-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

A travers son Projet Educatif de Territoire (PEDT), la Ville de Caluire et Cuire affirme sa forte ambition en matière d'éducation en direction de tous les enfants caluirards.

Dans ce cadre, la Ville intervient auprès des enfants de façon diversifiée pour les accompagner dans leur parcours éducatif et ainsi les aider à devenir de futurs citoyens. Les classes transplantées, la Médiathèque Bernard Pivot, ou encore l'intervention d'associations caluirardes sur les temps périscolaires représentent autant

d'opportunités pour les enfants d'être sensibilisés et de se familiariser avec les thématiques de l'engagement citoyen favorisant le vivre ensemble.

En cohérence avec le PEDT, et en réponse à un appel à projets lancé en fin d'année scolaire 2023/2024, les enseignants des écoles primaires publiques ont pu élaborer des projets d'actions pédagogiques qui se déploieront tout au long de la nouvelle année scolaire.

Pour cette année 2024/2025, la Ville souhaite, plus particulièrement, soutenir les actions favorisant l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, mais aussi les actions favorisant le renforcement des savoirs fondamentaux nécessaires à la réussite et à l'épanouissement des enfants.

Une enveloppe globale de 8 000 € est dédiée au soutien financier des projets dont la portée éducative et pédagogique est validée par l'Inspection Académique de l'Education Nationale. Certains projets peuvent aussi être accompagnés dans leur mise en œuvre grâce à l'expertise et à la mobilisation de personnel municipal, le cas échéant.

La répartition de l'enveloppe financière dédiée à ces projets, ainsi que les autres moyens humains et matériels mis à disposition sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER les subventions aux projets d'actions pédagogiques 2024/2025 des écoles primaires publiques caluirardes pour un montant total de 8 000 euros, selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2024 sur le compte fonction 213, nature 65748 ;
- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT
Côme TOLLET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
par suppléance, LE PREMIER ADJOINT

Côme TOLLET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.